

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
Haute-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT JULIA**

NOMBRES DE MEMBRES						
En exercice	Présents	Suffrage exprimés	Date de la convocation	Date d'affichage		
9	7	9	04/04/2019	05/04/2018		
L'an deux mille dix-neuf et le quinze avril à 20 heures 45, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond MARTINAZZO, Maire.				VOTES		
				Pour	Contre	Abstention
				9	0	0

**Présents** : Serge ROUQUET, Christian LAGENTE., Juan ARRIBAS Éric ESCAICH, Laurence RIVIERE, Christophe BASCOUL

**Absents excusés** : Fabienne RAMOND (procuration à Serge ROUQUET) Rosemary GUILLEMOT (procuration à Laurence RIVIERE)

**Secrétaire de séance** : Christophe BASCOUL

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019**

Monsieur le Maire expose qu'il convient de voter les taux d'imposition pour 2019.

Monsieur le maire propose de maintenir les taux suivant le détail ci-dessous :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- Décide à l'unanimité le maintien des taux d'imposition pour l'année 2019 ainsi qu'il suit :

<b>Taxe Habitation</b>	<b>17.21 %</b>
<b>Taxe Foncière Bâti</b>	<b>11.40 %</b>
<b>Taxe Foncière non Bâti</b>	<b>66.64 %</b>

- Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services fiscaux par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

